

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 Novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 29 novembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 21 novembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, première adjointe, pour le maire démissionnaire.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions :

Présents : Jean-Marie PRAYER, Marie Paule ROGOU, Jacqueline PUGET, Alexandra BUTEL, Jean Louis SERRES, Stéphane PATRAS, Alain LAURENS

Excusés : Cécile LAPEYRE

Pouvoirs : Amélie MARRIQ (pouvoir donné à Marie Paule ROGOU), Alain MANIVEL (pouvoir donné à Jean Louis SERRES), Jean LAPEYRE (pouvoir donné à Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL (pouvoir donné à Jacqueline PUJET)

Absents : Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

Objet : Bonus « territoire CTG » - avenant prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) Péri-scolaire

Vu la délibération n°2022-171 du 29 novembre 2022 relative à la signature de la convention CTG avec la CAF,

Considérant que le financement de base, la prestation de service ALSH « péri-scolaire », est complétée progressivement par le bonus « territoire CTG » au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des contrats enfance et jeunesse (CEJ). Qu'il est attribué aux équipements soutenus financièrement par des collectivités locales signataires avec la CAF d'une convention territoriale globale (CTG).

Considérant l'avenant ci-annexé.

Considérant la démission du maire le 08/11/2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant « prestation de service ALSH Péri-scolaire » - Bonus « territoire CTG »
- **AUTORISE** Alexandra BUTEL, 1ère adjointe, pour le maire démissionnaire, à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le maire démissionnaire,
La première adjointe

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 13.12.2022
Publié le : 13.12.2022
Affiché le : 13.12.2022